

DÉCISION DU MAIRE
N° 2023-017

**MARCHE DE TRAVAUX - AMENAGEMENT DE PARKINGS AU PARC DE LOISIRS
DECLARATION DE SOUS-TRAITANCE AU NOM DE MIGMA
DU LOT1 – TERRASSEMENT VRD**

Le MAIRE de la commune de Vourles,

***VU** le Code Général des collectivités Territoriales et notamment l'article L 2122.22,
VU la délibération N°2020-027 du Conseil Municipal en date du 4 juin 2020 donnant
délégation au Maire*

Considérant les travaux d'aménagement de parkings au parc de la zone de loisirs
Considérant le dossier complet administratif

DECIDE : de valider le sous-traitant de la société EUROVIA du nom MIGMA sise 368 Allée
des Abricotiers ZA Champgrand 26270 LORIOLE sur Drôme.

La personne ayant le pouvoir d'engager le sous-traitant est Monsieur Eric BLANCHARD,
Directeur Général Délégué.

Le montant de cette sous-traitance s'élève 8 280€HT.

Fait à Vourles, le 30 mai 2023

Catherine STARON
Maire

